



AIACE

Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

Section Belgique

N° 52 Octobre - Novembre - Décembre 2010



Joyeux Noël – Vrolijk Kerstfeest – Frohes Weihnachtsfest – Merry Christmas

**Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE**



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Sommaire n° 52

Octobre - Novembre - Décembre 2010

❖ Editorial – Ten Geleide	2-3	❖ Questions générales	
❖ La vie de l'AIACE, Section Belgique			
• La Maison des anciens	4	• Mehr über Belgien erfahren !	22
• Notre régime de pensions	6	• Google, mini-mode d'emploi	23
• Post-actifs, retraités, pensionnés	9	• Passionné jusqu'au bout	25
• Année du vieillissement actif	12	• Chantons ensemble	27
• Assises de 2011	12		
• Activités de la Section Belgique	13	❖ Les brèves	
❖ Questions européennes		• Vers une justice plus juste ?	28
• Institutions europ. et pouvoir des femmes	14	• Les successions en Europe	29
• Le Kosovo, casse-tête et défi pour l'U.E.	16	❖ Les Anciens écrivent	29
• Mise en place du SEAE	18	❖ Ils nous ont quittés	34
• La supervision financière européenne	19	❖ Rions un peu	35
• David Cameron et l'Europe	21		

L'ECRIN, bulletin trimestriel de la Section Belgique de l'AIACE

Ont participé à ce numéro : G. Cairolì, Y. Demory, D. Deshayes, J.-P. Dubois, J. Erdmenger, D. Gerardi, D. Guggenbühl, P. Loir, F. Poncellet, J.-B. Quicheron, M. Saxel, L. Schubert, J. M. Tique, A. Vanhaeverbeke

Bulletin gratuit diffusé aux membres

L'Ecrin a été envoyé aux ateliers de la Commission pour reproduction le 11 octobre 2010

L'Ecrin et ses acteurs :

Directeur de la publication : André Vanhaeverbeke, Président de la Section Belgique

Rédacteur en chef, conception graphique et réalisation : J.-B. Quicheron, jbquicheron@gmail.com

Autres membres du Comité de rédaction : Yvette Demory, D. Guggenbühl et Philippe Loir

Imprimé dans les ateliers de la Commission européenne

Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 – 5410

Retrouvez-nous sur: http://www.aiace-be.eu/BE_ecrin.html

Editorial



Le temps des moissons

La fin de l'été est traditionnellement l'époque des moissons, récolte des céréales, puis arrive l'automne avec les vendanges, le ramassage des pommes de terre, la récolte du maïs et des betteraves. Tout cela fait un excellent trésor composite dont les parties semblent hétéroclites mais constituent un ensemble fort riche, et harmonieux, la base de notre alimentation, ce qui finalement correspond bien à la vie tout court.

C'est un peu ce qui arrive au présent numéro de l'Ecrin, qui peut apparaître comme un puzzle mais dans lequel on retrouve un fil directeur centré sur les activités de l'AIACE, les questions européennes et les contributions de nos lecteurs.

Ainsi voit-on se constituer une Maison des anciens censée nous accueillir dans l'intimité, se poser des questions quant à la pérennité de nos retraites, se dresser un petit bilan de la politique de notre administration en matière de liens avec les retraités, réfléchir à l'avenir du 'vieillissement actif' et se formuler un petit compte-rendu de notre dimanche annuel à la campagne.

Puis, bien que post-actifs, nous continuons à nous intéresser à l'œuvre accomplie pendant notre vie active, d'où des questionnements sur le Kosovo et son entrée sur la scène des 27, sur le pouvoir des femmes dans les institutions européennes, sur le démarrage du service diplomatique européen, sur la nécessaire supervision financière à mettre en place pour prévenir les crises futures et enfin sur le rôle de la Grande-Bretagne, toujours hésitante, dans l'entreprise européenne.

Curieux comme nous sommes, nous voulons en savoir toujours plus, sur Google et ses retombées, sur la Belgique sous forme d'info publiée en allemand par des retraités, sur un défi relevé par un handicapé qui refuse de ne pas pouvoir continuer à utiliser son catamaran et enfin sur une chorale qui peut susciter en nous l'engouement du chant ensemble.

Quant aux anciens, cette fois-ci ils font très fort. Giuseppe Giacomo Natri nous livre une œuvre très érudite, fruit de nombreuses recherches, sur la liberté de la foi, sujet ô combien actuel mais qu'il fouille dans le passé. G. Cairoli nous parle d'un livre sur Lorenzo Natali et Jürgen Erdmenger se laisse inspirer par l'acropole athénienne, joyau extraordinaire, dont il évoque poétiquement les beautés et le passé qu'il respire en gravissant la colline.

Récoltez les fruits de cette moisson et livrez-nous, le cas échéant, vos réactions !

J.-B. Quicheron
Rédacteur en chef

Ten geleide



Oogsttijd

Het einde van de zomer is traditioneel een tijd van oogsten: de graanoogst, dan komt de herfst met de wijnoogst, het binnenhalen van aardappelen, maïs en suikerbieten. Alles bij elkaar vormt dat een rijkgeschakeerde schat waarvan de onderdelen uiteen lijken te lopen, maar die samen een zeer waardevol en harmonisch geheel vormen, de basis van onze voeding, wat uiteindelijk neerkomt op het leven zelf. Dat geldt ook voor dit nummer van de Ecrin, die misschien een puzzel lijkt, maar waarin toch een leidraad terug te vinden is die zich richt op de activiteiten van de IVOEG, Europese kwesties en de lezersbijdragen.

Zo ziet men hoe er een Huis van de gepensioneerden ontstaat, dat voor ons een gezellig thuis moet worden, hoe er vragen rijzen over de duurzaamheid van onze pensioenen, een korte balans wordt opgemaakt van het beleid van de administratie inzake betrekkingen met de gepensioneerden, nagedacht wordt over de toekomst van het "actief oud worden" en een beknopt verslag wordt gegeven van onze jaarlijkse buitenzondag.

Verder zijn we wel post-actief, maar volgen we nog steeds met interesse het werk dat we in ons actieve bestaan volbracht hebben, vanwaar vragen over Kosovo en zijn intrede op het toneel van de 27, over de macht van vrouwen in de Europese instellingen, het opstarten van de Europese diplomatieke dienst, het organiseren van het noodzakelijke financiële toezicht teneinde toekomstige crises te voorkomen en tenslotte over de rol van Groot-Brittannië, dat nog altijd aarzelt, in de Europese onderneming.

Nieuwsgierig als we zijn willen we natuurlijk steeds meer weten over Google en de weerslag daarvan, over België in de vorm van info in het Duits, uitgegeven door gepensioneerden, over de uitdaging van een gehandicapte, die weigert het gebruik van zijn catamaran op te geven en tot slot over een koor, dat ons wellicht warm maakt voor samenzang.

En de gepensioneerden, die doen deze keer veel van zich spreken. Giuseppe Giacomo Nastri brengt ons een zeer erudiet werk, vrucht van veel onderzoek, over godsdienstvrijheid, ô zo actueel, maar hij bestudeert die in het verleden.

Giangaleazzo Cairoli vertelt ons over een boek over Lorenzo Natali en Jürgen Erdmenger laat zich inspireren door de Atheense acropolis, dat pronkstuk, waarvan hij op dichterlijke wijze de schoonheid bezingt en het verleden dat hij inademt bij iedere stap naar boven.

Sprokkel de vruchten van deze oogst bijeen en maak ons eventueel deelgenoot van uw reacties!

J.-B. Quicheron
Chefredacteur

❖ La vie de l'AIACE Section Belgique

- **La Maison des anciens**

Philippe Loir



Ceux qui reçoivent et qui lisent « Commission en Direct » ont appris dans son numéro du 22 juillet que la première Maison des anciens avait ouvert ses portes dans le bâtiment Van Maerlant à Bruxelles. A la cérémonie d'inauguration organisée par le CASS et le Comité Central du Personnel ont participé le vice-président Maroš Šefčovič et la directrice générale des Ressources Humaines, Irène Souka, apportant ainsi le soutien officiel de la Commission à cette initiative. L'AIACE avait été invitée et était représentée par le Président de la section Belgique, André Vanhaeverbeke, et par Ludwig Schubert.

Pour comprendre l'objectif suivi dans la mise sur pied de cette « Maison » et ce qu'elle peut apporter en plus aux anciens, notamment aux membres de l'AIACE, l'Ecrin est allé se renseigner auprès d'un de ses initiateurs, le Président du CCP, Cristiano Sebastiani.

Le concept de la Maison est né à l'occasion des Etats Généraux de la politique sociale organisés en 2008 par le CCP suite à l'adoption par la Commission de sa communication sur la politique « Vers une stratégie pour le bien être au travail à la Commission européenne ». L'idée maîtresse est de mieux valoriser l'expérience des anciens fonctionnaires qui constituent la mémoire historique de la fonction publique et qui représentent une richesse inestimable pour les jeunes générations de fonctionnaires. Pour mettre en œuvre cette idée, il est apparu nécessaire de créer un lieu convivial devant permettre aux jeunes et anciennes générations de fonctionnaires de se rencontrer, mais aussi, et c'est le deuxième objectif, de fournir au personnel retraité toute l'aide dont il a besoin dans ses relations avec l'Administration et notamment avec le PMO. (Rappelons que cette aide est depuis longtemps fournie tous les matins dans les locaux de la section Belgique à ses adhérents par son help-desk et des bénévoles).

Le lieu d'implantation choisi, le Van Maerlant, présente de nombreux atouts. La Maison y est située au même étage que l'élégant restaurant de l'immeuble ainsi que celui du bar et de la cafétéria où se trouvent de confortables fauteuils propices aux échanges. Dans cet espace sont regroupés également les locaux des divers groupes de loisirs, qui sont bien évidemment ouverts aux anciens. Il y a donc, concentré au Van Maerlant, un faisceau de raisons qui peuvent entrer en synergie pour que ce lieu devienne attirant pour les anciens. L'accès est par ailleurs relativement aisé puisque la station de métro la plus proche, Maelbeek, se trouve à distance pédestre raisonnable.

Pour le moment, la salle relativement petite et très ensoleillée, comporte deux ordinateurs reliés à l'intranet de la Commission, une imprimante, une photocopieuse et deux téléphones pour l'intérieur de la Commission, mais c'est une coquille encore vide.

Qui va animer tout cela et pour quelles activités ? Un responsable a été désigné par le CASS et le CCP, il s'agit de Giuseppe Adurno, récemment pensionné et connaissant encore bien les circuits internes de la Commission. En ce qui concerne les activités concrètes, qui doivent se situer dans le cadre de rencontres intergénérationnelles de fonctionnaires où l'expertise des anciens pourrait être valorisée et dans le soutien administratif des pensionnés, tout est encore à imaginer et à mettre en place.

Dans ce but, le Président du CCP prévoit d'organiser d'ici la fin de l'année une réunion avec toutes les parties intéressées, CCP, RH, pensionnés, AIACE... pour établir un programme répondant aux désirs des intéressés et trouver des volontaires pour l'animer.



L'AIACE Belgique, bien qu'elle n'ait pas été impliquée officiellement dans cette initiative, est prête, dans ce cadre, à participer à sa valorisation au bénéfice de ses membres et de celui de l'ensemble de la communauté des pensionnés des institutions européennes résidant en Belgique. Elle se concertera donc avec ceux qui ont créé la Maison, avec les services de la Commission concernés par l'action sociale ainsi qu'avec tous les autres utilisateurs. Elle peut aussi prévoir de consulter ses membres pour dégager d'éventuelles suggestions sur des programmes à développer.

Elle compte aussi valoriser l'outil pour les causeries et rencontres qui font partie de ses programmes et pour développer ses relations avec les cercles de loisirs représentés sur place et qui intéressent les anciens.

La Maison des anciens de Bruxelles est la première d'un réseau qui devrait s'étendre aux autres lieux d'affectation. Les pourparlers les plus avancés concernent Luxembourg et Ispra.



Maison des anciens

2 rue van Maerlant -1^{er} étage 1040 Bruxelles Tél. 02 296 39 79

Cafétéria ouverte de 8h30 à 16h30

Nocturne lundi et mercredi de 18h30 à 21h30,

Brasserie ouverte du lundi au vendredi de 12h à 14h30

- **Notre régime de pensions, origines, caractéristiques et éléments pour sa défense**

Ludwig Schubert



De nouvelles craintes

Le refus du Conseil en décembre 2009 d'appliquer correctement la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions a suscité de vives craintes parmi les fonctionnaires et les autres agents pensionnés de l'Union européenne (UE) quant à l'avenir de leurs pensions. Le fait que le Conseil, à l'unanimité, ait pu violer – une fois de plus – les droits statutaires du service public européen justifie pleinement ces préoccupations. Récemment, celles-ci se trouvent encore exacerbées par les discussions dans certains Etats membres sur les régimes de pensions déficitaires au plan national. A cela s'ajoute l'attitude du Conseil qui, au mois d'août 2010, dans sa position sur le projet de budget de l'UE pour 2011, a réduit substantiellement les crédits proposés par la Commission dans diverses rubriques et notamment dans le domaine des rémunérations et pensions.

Eléments cruciaux :

- statut des fonctionnaires et autres agents européens entré en vigueur le 1^{er} janvier 1962, dernière révision importante le 1^{er} mai 2004
- problèmes budgétaires en 2010 et au cours des années suivantes
- renégociation en 2012 de la "Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions" (annexe XI du Statut)
- renégociation en 2013 de la méthode de calcul de l'équilibre actuariel du régime des pensions (annexe XII du Statut)

Il a même refusé la provision de 1,85% que les Institutions devraient payer rétroactivement en cas d'arrêt de la Cour de Justice positif pour la Commission et pour le personnel actif et pensionné ! Certes, le Parlement européen a encore son mot à dire et de toute manière nous devons attendre l'arrêt de la Cour de Justice. Lors du premier recours contre le Conseil, en décembre 1972, la sanction par l'arrêt de la Cour est intervenue le 5 juin 1973, soit moins de 6 mois après. Cette fois-ci, l'arrêt de la Cour, suite au recours de la Commission du 6 janvier 2010, interviendra apparemment nettement plus tard.

En attendant, il paraît opportun de rappeler les origines, les caractéristiques et les éléments de la défense de notre régime statutaire de pensions. Ceci permettra de rationaliser la discussion et de lever quelques malentendus qui se trouvent même dans certains documents officiels.

Origines

Suite à la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, le Traité concernant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) entre les six pays membres (D, F, I, NL, B, L) est entré en vigueur le 23 juillet 1952. Ce Traité avait été conclu pour 50 ans.

Afin d'attirer un personnel qualifié, un niveau de rémunération approprié a été fixé pour les agents de la Haute Autorité de la CECA. Les droits à pension de ce personnel étaient garantis par un fonds de pension pour lequel le personnel cotisait pour un tiers et le budget de la CECA pour deux tiers. Ce fonds a été placé sur les marchés des capitaux.

Après la mise en œuvre en 1958 des Traités de Rome (Communauté économique européenne – CEE – et Euratom), un « Statut des fonctionnaires et autres agents européens » a été élaboré qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1962. Ce Statut reprenait essentiellement le niveau des rémunérations et pensions du personnel de la CECA. Mais comme les Traités de Rome étaient conclus à durée indéterminée, les experts budgétaires étaient d'avis que la cotisation patronale au fonds de pension pourrait être remplacée par une garantie budgétaire des pensions et que la cotisation du personnel pourrait être versée au budget. De cette manière, les experts budgétaires faisaient – à court terme – une double économie budgétaire : pas de cotisation patronale versée à un fonds séparé du budget et la cotisation du personnel *était* versée directement au budget. Mais l'idée d'un fonds de pension n'a pas été abandonnée pour autant. Le calcul actuariel de la cotisation a été défini comme s'il y avait un fonds de pensions. L'article 83§2 du Statut stipule que la cotisation des fonctionnaires doit couvrir 1/3 du coût actuariel du régime des pensions (à calculer selon les règles précisées plus tard à l'annexe XII du Statut) ; en outre, la garantie budgétaire qui remplace la cotisation patronale de 2/3 du régime des pensions, selon l'article 83§1 du Statut, est de manière inconditionnelle à charge du budget des Communautés et – de surcroît – elle est garantie – au-delà de l'existence des Communautés – collectivement par les Etat membres.

Au moment de la fusion des exécutifs (CECA, CEE et Euratom) en 1967, ce régime statutaire de pension a été repris aussi pour le personnel de la CECA. Leur fonds de pension a été utilisé pour la construction de logements pour des ouvriers du charbon et de l'acier (partie patronale) et pour des crédits à la construction pour le personnel des Communautés européennes (partie du personnel). Un décompte final – d'après ma connaissance – n'a jamais été présenté. (C'est pourquoi, l'alinéa 2 §1 de l'article 83 du Statut qui règle la liquidation du fonds a survécu à toutes les révisions du Statut depuis 1967 !).

Caractéristiques

Notre régime de pensions tel que défini par le Statut n'est pas un système de répartition où les contributions d'une année doivent couvrir les dépenses des pensions de la même année !

Avec les variations de recrutement et les élargissements successifs de l'UE, un tel système ne serait pas viable. Aussi au plan national, les systèmes de répartition très répandus dans les pays membres de l'UE, sont en difficulté en raison non seulement de l'évolution démographique, mais aussi du fait que ces régimes de pensions souffrent du sous-emploi (manque de contributions de salariés occupés) et du fait qu'ils ont été utilisés pour atténuer et dissimuler les effets du chômage via des « prépensions »

Notre système statutaire de pensions est, par contre, un système de capitalisation sui generis. Il n'y a pas de fonds de pension placé sur les marchés des capitaux. De ce fait notre système échappe aux aléas importants et dangereux qui peuvent affecter les marchés de capitaux (cf. les années 1929 et suivantes ainsi que les années 2008 à 2010).

Mais le calcul actuariel qui détermine la contribution annuelle au fonds de pension virtuel est effectué selon les mêmes règles que s'il y avait un fonds de pension. Chaque année, la contribution des fonctionnaires doit correspondre à 1/3 des droits à la pension acquis dans la même année ; la cotisation patronale est couverte par la garantie budgétaire inconditionnelle de l'article 83§1 du Statut (cf. le chapitre 2 de l'annexe XII du Statut). Le fait que le taux d'intérêt utilisé pour le calcul actuariel de l'équilibre du régime *soit* celui observé pour la dette publique à long terme des pays membres (article 10 de l'annexe XII du Statut) est logique : le taux d'intérêt de la dette publique est le « coût d'opportunité » du système.

De ce fait, le 'fonds' de notre régime de pensions est placé virtuellement dans les titres de la dette publique des Etats membres.

L'équilibre actuariel de ce régime est examiné chaque année et de manière approfondie tous les cinq ans (cf. article 1 de l'annexe XII du Statut). Les variables d'ajustement sont :

- le taux de la cotisation (pour les fonctionnaires, il est passé de 6,75% dans les années 1970 à 11,3% du traitement de base des actifs depuis le 1.7.2009
- et, éventuellement, l'âge de la retraite (une variable très puissante, mais peu populaire).

Le Statut ne prévoit pas d'autres variables d'ajustement – notamment pas *de* modification des prestations ! Ce système est soutenable à long terme pour autant que ses règles d'équilibre soient respectées. Il est d'une clarté exceptionnelle et séduisante et il pourrait servir comme modèle pour reformer d'autres régimes de pensions.

Eléments de défense

Un premier point devrait être clair : les pensions de ceux qui sont à la retraite sont déjà alimentées par les contributions antérieures des pensionnés et par la contribution patronale virtuelle garantie par l'article 83§1 du Statut. Une modification des pensions existantes serait une violation impensable et inacceptable des droits acquis.

Un deuxième point devrait être clair aussi : dissocier l'évolution des pensions de l'évolution salariale serait, pour les pensionnés existants, une violation des droits acquis. Même si la mesure était limitée aux futurs pensionnés, elle serait incompatible avec la logique du système et constituerait une rupture de confiance et une attaque contre le service public européen.

Invoker « la crise » pour freiner à la fois l'évolution des rémunérations et des pensions au-delà de ce qui résulte automatiquement du principe du parallélisme de la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions signifierait que les actifs et les pensionnés payent deux fois pour une crise qui n'est pas due à une évolution salariale excessive. Ce serait, en outre, une violation de l'annexe XI du Statut. Cette annexe doit être, certes, renégociée en 2012, mais le maintien de ses principes (notamment de celui du parallélisme) est dans l'intérêt non seulement des fonctionnaires actifs et pensionnés, mais aussi dans celui des Institutions *si elles* veulent

préserver un service public européen qui *ne soit* pas ébranlé périodiquement par des conflits sociaux.

Invoquer l'accroissement des dépenses d'un régime de pensions, qui est et reste en équilibre dans un contexte de restrictions budgétaires dues à d'autres causes, revient à confondre le système actuariel de notre régime des pensions avec un système de répartition. Une telle démarche signifierait que le budget aurait encaissé les contributions pendant les longues années pendant lesquelles les contributions dépassaient les dépenses de pension et refuserait de payer la contrepartie actuarielle (pourtant garantie par l'article 83§1 du Statut) au moment où les dépenses de pension dépassent les contributions. Un tel changement de système serait hautement malhonnête et illégal.

Cette liste d'arguments de défense peut encore être prolongée et précisée. Mais face aux menaces indéniables, il faudra aussi penser aux moyens de défense qui, pour les pensionnés, sont relativement limités mais pas inexistant.

Un moyen dont disposent les anciens est la connaissance des dossiers qui peut être mise à la disposition de tous ceux qui cherchent à éclairer la discussion.

Les anciens doivent soutenir pleinement les organisations syndicales qui – par la nature des choses – représentent les futurs pensionnés. Les anciens doivent s'adresser à la Commission qui – aussi sous le régime du Traité de Lisbonne – maintient son droit de proposition et qui a un intérêt naturel à maintenir un service public européen indépendant et compétent.

Ce dernier argument vaut également pour d'autres Institutions et notamment pour le Parlement européen qui dans nos affaires est devenu codécideur avec le Conseil après proposition de la Commission. Finalement, il ne doit pas être exclu que les anciens s'adressent également au Conseil et/ou à certains pays membres pour défendre leurs positions et pour éclairer leurs interlocuteurs.

L'AIACE, conformément à l'article 3 de ses Statuts, a donc intérêt à s'organiser en fonction des grands dossiers à l'ordre du jour dans les prochaines années : les problèmes budgétaires en 2010 et dans les années suivantes, la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions en 2012 et la méthode de calcul de l'équilibre du régime des pensions en 2013.

- **Post-actifs, retraités, pensionnés, anciens et mes années passées au PMO**
Dominique Deshayes



NdlR. Dominique Deshayes, qui en tant que directeur du PMO a été longtemps une interlocutrice franche et spontanée de l'AIACE, vient de prendre sa retraite. Nous la remercions d'avoir bien voulu nous livrer à chaud ses premières impressions suite à son départ à la retraite !

Le fonctionnaire en activité est tellement pris dans son quotidien, tant personnel, que professionnel, qu'il ignore tout des «autres», la population de ceux qui ont travaillé avant lui. Il imagine peu que d'autres avant lui ont été impliqués dans un travail similaire, ont beaucoup apporté, eux aussi, à la construction européenne, sans compter leurs heures eux non plus, en innovant, parfois dans des conditions précaires, moins technologiques....A titre anecdotique, je me souviens parfaitement de l'époque où à Bruxelles, il fallait passer par le standard pour appeler les collègues de Luxembourg... Pas de PC, des secrétaires qui tapaient parfois toute la nuit... tout ce travail mérite la reconnaissance de tous!

Bref, certains imaginent une population qui n'a pas connu les heures de gloire que le jeune actif connaît, qui n'a pas eu à jongler comme lui avec les nouveaux acronymes de toutes sortes ABM, CDR, SPP etc....donc des «vieux» forcément dépassés ?

Quelle plaisanterie ! Un fonctionnaire en activité est un fonctionnaire post-actif en puissance. Mais oui, c'est surtout lorsqu'on a quitté le service qu'on a droit au respect, parce qu'on sait, parce qu'on a servi l'Institution, qu'on a le recul nécessaire pour savoir ce qui est vraiment important.

Certes, personne n'est irremplaçable, mais reconnaissons que nombre d'entre les fonctionnaires de notre Institution ont été formés, initiés, encadrés par des collègues à qui ils doivent beaucoup.

En arrivant au PMO, comme chef d'unité, puis comme Directeur quelques années plus tard, on m'avait avertie: « tu vas voir, les anciens, eux, ils ont le temps, alors ils appellent, ils passent dans les bureaux, ils ne se rendent pas compte du temps qu'ils font perdre à ceux qui travaillent ».

Après toutes ces années passées à l'Office, je m'élève totalement en faux contre ces affirmations peu amènes. Non, les pensionnés ne nous font pas perdre notre temps, non leurs questions ne sont pas stupides, non ils ne nous dérangent pas pour rien. Et même le feraient-ils parfois, quelle importance, nous serons tous un jour âgés et un peu effrayés par la jungle administrative.

Tous les rapports entretenus, tant à titre individuel avec des pensionnés qu'à titre plus collectif avec l'AIACE Internationale ou les sections nationales, ont toujours été empreints de la plus parfaite courtoisie, de respect et parfois même des amitiés se sont forgées.

Dès ma première prise de contact avec l'AIACE, j'ai été très favorablement impressionnée par le professionnalisme de l'organisation. J'ai donc décidé immédiatement de privilégier les rapports entre l'AIACE et le PMO. Mes efforts ont été totalement récompensés, notamment lors de chacune des Assises et lors des nombreuses réunions et assemblées de toutes sortes Reconnaissons qu'elles sont, nombreuses ! C'est vrai que j'ai parfois été secouée, un peu attaquée, mais toujours respectée, me semble t-il, dans mes choix. L'écoute réciproque a toujours été le fil conducteur de nos relations.

Alors en quoi le PMO¹ peut-il servir les anciens?

Tout d'abord, et c'est une évidence, pour le paiement de la pension, mais pas seulement pour la pension, ce serait trop simple, mais aussi pour le paiement de l'allocation d'invalidité, de l'indemnité liée à l'article 50, du chômage. Je reviendrai sur la complexité du travail de cette unité.

En ce qui concerne la **pension**, il faut savoir que les anciens sont très souvent encore des parents qui touchent des allocations familiales, scolaires. Ils sont parfois divorcés, ont des gardes partagées, situations familiales pour lesquelles le Statut n'est pas très bien adapté. Ceci fait qu'il faut un investissement très fort de la part des gestionnaires pour assurer que la pension soit payée à temps et correctement.

En outre, les nouvelles autorités de contrôle exigent un certain nombre de pièces justificatives, lieu d'origine, preuve d'existence ... contrôles qui paraissent tatillons ou abusifs pour nos pensionnés. Et pourtant, il est clair que la nouvelle culture de contrôle oblige les services gestionnaires à effectuer ces vérifications, souvent mal perçues par les intéressés.

La réforme du Statut en 2004 a eu un impact considérable sur la gestion des pensions, la rendant particulièrement complexe à calculer puisqu'il a fallu adopter un nouveau mode de calcul pour les périodes d'activité après réforme, tout en maintenant l'ancien mode de calcul pour les périodes avant réforme. Un véritable casse-tête qui va se prolonger jusqu'au départ en pension des fonctionnaires et agents recrutés en avril 2004 !

Deuxième pôle d'action du PMO pour les anciens, le remboursement des **frais médicaux** et la médecine préventive.

La différence importante, qu'il faut sans arrêt répéter aux gestionnaires impliqués dans ce domaine, entre un affilié actif et un affilié pensionné, c'est qu'il n'a généralement pas accès aussi facilement que les actifs aux informations ou documents utiles (formulaires, réglementation etc.). Une part importante des pensionnés n'est pas forcément familière avec les outils informatiques usuels de nos jours, essentiellement l'accès à Internet. J'ai donc veillé à ce que la modernisation des services de l'assurance maladie ne conduise pas à une "fracture numérique" de plus. Nous avons ainsi organisé la distribution aux pensionnés, sur support papier, de la nouvelle réglementation commune en matière d'assurance maladie et des textes qui en dériveraient.

En ce qui concerne le Régime commun d'assurance maladie lui-même, j'ai eu à cœur de raccourcir autant que possible les délais, de mettre en place le PMO-Contact pour pouvoir offrir rapidement les réponses appropriées, surtout pour les populations de pensionnés traitées par Bruxelles et Ispra, à Luxembourg le problème de contact ne se posant pas.

¹ Pour mémoire, ce n'est pas le PMO, mais la DG HR (ex ADMIN...ex DG 9 pour les plus anciens des Anciens) qui est dorénavant en charge des relations avec les retraités pour l'accès aux bâtiments, les services sociaux, l'assurance dépendance, etc.

- **2012, année européenne du vieillissement actif**

Yvette Demory



Confrontée à un vieillissement important de sa population, l'UE cherche à montrer l'immense potentiel que les personnes âgées représentent aussi bien au travail que dans la société. Si les statistiques montrent que l'espérance de vie des Européens s'est allongée de 8 ans depuis 1960 et qu'ils demeurent longtemps en bonne santé, elles prévoient un pic de croissance entre 2015 et 2035 quant les enfants du « baby-boom » seront devenus eux-mêmes des retraités. Une autre augmentation de 5 ans est également prévue au cours des 40 prochaines années ! Pour être clair, il faut ajouter que la masse de personnes en âge de travailler commencera à décroître dès 2012, tandis que les rangs des pensionnés grossiront de quelque deux millions d'unités par an. Il n'est pas douteux que cette situation pourrait mettre en péril les budgets publics et les caisses de retraites en obligeant les états à faire appel à du personnel spécialisé dans les domaines de soins sociaux et d'aide aux personnes âgées.

Afin que le poids de la génération vieillissante ne soit pas trop lourd pour les jeunes mis au travail et que cet état de fait ne donne pas naissance à des tensions intergénérationnelles, la Commission, le Parlement européen et le Conseil ont l'intention de promouvoir en 2012 l'année du « vieillissement actif ».

L'idée d'une solidarité intergénérationnelle est née en avril 2008 lors d'une conférence organisée par la présidence slovène et fut reprise successivement par les présidences espagnole, belge et hongroise. L'intention principale est de promouvoir le vieillissement actif au travail (en y intégrant les retraités) et dans la société (en développant le bénévolat et le vieillissement autonome en bonne santé).

L'objectif général de cette Année européenne est donc de sensibiliser l'opinion publique de tous les Etats de l'Union sur l'importance qu'il y a de renforcer la participation active au travail et à la société des personnes âgées, de créer des conditions de travail leur permettant d'y tenir un rôle actif, de mettre en vigueur des politiques sociales encourageant le vieillissement sain et de lutter contre l'exclusion sociale afin de préserver la solidarité entre générations.

L'AIACE suit avec intérêt l'avancement de cette question qui est susceptible d'avoir des retombées sur ses activités !

- **A vos agendas - Assises de l'AIACE : du 15 au 21 mai 2011 à Riga (Lettonie)**

A la demande du « Comité d'organisation des Assises de l'AIACE », nous vous informons que les 42èmes Assises se tiendront l'an prochain à Riga, capitale de la Lettonie. Blottie au fond d'un golfe, Riga la culturelle et deuxième port de la Baltique est sans conteste l'une des plus belles villes du nord de l'Europe, qui concentre à elle seule les principaux attraits touristiques de la jeune république lettone, membre de l'UE depuis 2004.

Le programme en préparation est une invitation à découvrir également les beautés de la région tout au long des excursions qui seront organisées durant le séjour.

- **Activités de la Section Belgique**

Yvette Demory

✓ ***Le dimanche à la campagne, 9 août 2010***

Cette année encore, l'AIACE a réuni, à l'initiative de Thérèse Detiffe, 80 anciens au Centre sportif omnisport d'Overijse autour d'un repas champêtre préparé par Eurest. Cette tradition est respectée depuis 2004 dans le but de faire se rencontrer les anciens collègues qui apprécient énormément l'initiative et le lieu. Cette année-ci, l'organisatrice n'avait pu écarter la pluie sans avoir pu pour autant inviter le soleil dont l'absence fut remarquée. Néanmoins, au grand plaisir de tous, elle proposa de passer sur la terrasse pour consommer le dessert à l'ombre des nuages...



✓ ***Voyage dans la région du Frioul –Vénétie Julienne : à la croisée de peuples et de cultures, septembre 2010***

Udine, où nous logions dans un charmant hôtel du centre ville, notre périple débuta par la visite du Palais patriarcal pour admirer entre autre les Galeries Tiepolo. A Cividale del Friuli, le curieux « Tempietto Longobardo » nous retint trop longtemps en son site car, comme il était en réfection, les visiteurs n'étaient autorisés à y accéder qu'au compte-gouttes et les échafaudages gênaient la vue. A San Daniele, la ville réputée pour son (délicieux) jambon, ainsi que les fresques de Pellegrino San Daniele dans l'église de Sant' Antonio Abate retinrent notre admirative attention. Et c'est à Spilimbergo que, profitant de notre passage, nous avons fait une halte à l'Ecole de mosaïque renommée dans le monde entier pour la qualité et la finesse de son travail.

Puis, ce fut l'installation à Grado où notre voyageur avait prévu pour chacun un logement spacieux composé d'une chambre, d'un salon et d'une kitchenette dernier confort avec vue sur la mer Adriatique. Un vrai bonheur ! Sous une pluie torrentielle, Aquileia nous trouva subjugués par la beauté du sol en mosaïque datant du 4^e siècle et demeuré intact de son église paléochrétienne.

Enfin, Trieste à l'histoire mouvementée, nous hébergea au Grand Hôtel Ducchi d'Aosta joliment désuet mais au charme fou et merveilleusement situé sur la Piazza Unita d'Italia. Répondant à l'invitation du Président de la section belge de l'Associazione Giuliani nel Mondo, nous fûmes reçus à la Mairie par le Président du Conseil communal et le Président international de cette même « Associazione ». Pour l'incontournable visite du château de Miramar (construit au 18^e siècle pour l'archiduc Maximilien de Habsbourg et son épouse Charlotte) et la romantique promenade matinale sur le « Sentier Rilke », nous avons pénétré au cœur d'une région attachante et particulièrement reposante aux essences multiples.

Sur la route nous ramenant à Venise où nous attendait l'avion de retour, nous fîmes une halte dans le joli village balnéaire de Concordia Sagittaria en fête et décoré d'une multitude de guirlandes colorées. D'importantes fouilles archéologiques continuent à mettre au jour des vestiges datant de l'époque romaine...



❖ Questions européennes

- **Les institutions européennes et le pouvoir des femmes**
André Vanhaeverbeke



En cette année 2010, un hebdomadaire relevait qu'aux USA et dans nombre de pays européens, une révolution silencieuse arrivait à son terme. Après des années de lutte, le nombre de femmes dans le monde du travail atteignait celui des hommes, et mieux encore, à l'université, on voit aujourd'hui plus de filles que de garçons. C'est évidemment ce dernier élément qui est annonciateur d'un bouleversement dans la répartition des pouvoirs politiques et économiques dans nos sociétés. Comment se situent les institutions européennes dans ce processus et comment nous anciens, avons-nous vécu cette révolution ? Silencieuse mais visible.

Ainsi au début des années soixante, à la Commission, les femmes de grade A se comptaient sur les doigts de la main. On ne trouvait pas cela anormal à l'époque car cela correspondait à l'esprit du temps. D'ailleurs, même si on s'en était préoccupé, on n'aurait pas trouvé suffisamment de candidates qualifiées. Pour donner un exemple, à l'université de Louvain, en faculté d'économie, sur 150 étudiants inscrits en terminales, on comptait seulement cinq filles, alors qu'il ne s'agit manifestement pas d'une discipline «mâle». Qu'on ne retrouvait pas beaucoup de femmes universitaires à la Commission n'avait donc rien d'étonnant, a fortiori aux postes de management. On disait d'ailleurs à titre de boutade que *dans un couple, c'est à l'homme de traiter des grands dossiers du monde et à l'épouse a priori discrète, de s'occuper des "détails"(sic) tels que l'éducation des enfants, le budget de la famille, l'achat d'une maison, etc. !*

Mais le monde changeait vite, sous l'influence des mouvements féministes poussant les femmes à sortir de l'ombre. Et ce sont nos propres filles qui ont envahi les auditoires universitaires et sont entrées en masse, notamment dans les institutions européennes, dès les années quatre-vingt. Aujourd'hui, la parité hommes-femmes est presque atteinte pour le personnel de conception (AD), donc des premiers grades. Au niveau des cadres intermédiaires, on n'atteint que 23% mais cela représente un doublement en 10 ans. Pour les cadres supérieurs, on en est à 20% mais il faut noter que la progression y est encore plus rapide. Le mouvement est donc assez net et devrait s'activer grâce aux programmes d'égalité des chances entrepris par la Commission.

On peut se demander sur un plan général quel a été et quel sera l'impact de cette victoire en termes d'efficacité sur le fonctionnement des institutions et administrations, sans considérer ici les conséquences indirectes sur les modes de vie, par exemple en termes de fécondité, d'éducatons des enfants, etc. Nos entreprises, nos administrations fonctionnent-elles mieux?

A priori, l'élargissement des bases de recrutement dû à l'apparition des femmes dans les allées du pouvoir permet l'apparition de nouveaux talents qui, sinon, resteraient cachés. Autrement dit, on multiplie les chances de découvrir de nouvelles «madame Curie». Mais au-delà de ce facteur probabiliste qui ne pourra se vérifier qu'à la longue, le nouvel équilibre des genres dans la vie politique et administrative de tous les jours peut apporter des spécificités féminines - peu importe qu'elles soient d'origine culturelle ou génétique - dans les domaines des comportements et des caractères. Ces spécificités, outre leurs vertus propres, peuvent corriger les défauts des sociétés d'hommes, par exemple souvent trop centrés sur leur travail, trop crispés sur leur métier, manquant de pragmatisme du quotidien propre aux mères de famille.

En tout cas, on ne se trompe pas en affirmant qu'un groupe se valorise si on assure un bon équilibre non seulement des âges, des nationalités, mais aussi et peut-être surtout des genres. Ces métissages sont porteurs non seulement d'efficacité professionnelle, mais aussi d'une meilleure cohésion sociale. C'est en cela que la révolution silencieuse qu'on voit aboutir se révélera productive.

- **Le Kosovo : casse-tête et banc d'essai pour l'Union européenne**
Daniel Guggenbühl



Après un passé mouvementé au cours du dernier millénaire, le Kosovo² est devenu après la Seconde guerre mondiale une province autonome de la Serbie au sein de la Fédération yougoslave et a été placé en 1999 sous administration de l'ONU suite au conflit qui a ensanglanté l'ex-Yougoslavie au cours des années 90. La résolution 1244 en question du Conseil de sécurité instaurant cette « tutelle » de l'ONU reconnaissait cependant l'intégrité territoriale de la Serbie. Un accord de paix consécutif confia à l'OTAN la mission d'assurer la paix et la sécurité dans la région, ce qui conduisit au déploiement d'une force militaire, la KFOR, toujours présente. Dans le même temps, les négociations entre autorités serbes et kosovares sur un statut pour le Kosovo ont conduit à une impasse.



En février 2008, le parlement du Kosovo proclama unilatéralement l'indépendance du territoire. Celle-ci est reconnue actuellement par 70 Etats, parmi lesquels on retrouve 22 Etats membres de l'Union européenne et les Etats-Unis : manquent à l'appel, parmi les membres de l'UE, Chypre, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie et la Slovaquie suivis notamment, hors UE, par la Russie et la Chine. Pour devenir membre des Nations unies, le Kosovo devra être reconnu par une majorité de 97

pays, un chiffre qui ne semble pas actuellement à sa portée. La Serbie, de son côté, a déclaré qu'elle ne reconnaîtrait « jamais » l'indépendance du Kosovo et, confiante en son bon droit, a saisi en octobre 2008 la Cour internationale de justice de La Haye pour qu'elle statue sur la légalité de la déclaration d'indépendance.

La surprise vint de La Haye en juillet 2010, la Cour affirmant, dans un avis de caractère consultatif mais qui fit l'effet d'une bombe à Belgrade, que cette déclaration ne violait pas le droit international. L'avis est cependant plus nuancé qu'il n'y paraît, car la Cour estime qu'il ne lui appartient pas de prendre parti sur la question de savoir si le Kosovo a accédé à la qualité d'un Etat, cette reconnaissance n'étant possible que par l'ONU.

Casse-tête pour l'Union européenne, disions-nous, et cela même à un double titre. D'abord parce que l'intention du Kosovo est de rejoindre, à terme, l'Union européenne. Il est significatif que l'hymne national kosovar soit intitulé *Europe*. Le Kosovo, avec son économie déliquescence et portée à bout de bras par la communauté internationale, a tout à attendre de

² 2 millions d'habitants (dont 85% d'albanophones et 15% de Serbes), un tiers de la superficie de la Belgique

son adhésion à l'Union, mais celle-ci ne pourrait être décidée que par l'unanimité de ses Etats membres. Or les cinq pays récalcitrants ne semblent guère disposés à changer d'attitude, car ils ont de bonnes raisons, chacun pour sa part, de redouter les risques de « balkanisation » dont André Vanhaeverbeke nous parlait dans son éditorial de l'Ecrin n° 51. De façon générale, d'ailleurs, la corruption et le crime organisé qui prévalent au Kosovo ne parlent pas en sa faveur. Les 22, dont les plus grands - à l'exception de l'Espagne -, étaient-ils bien inspirés de s'empresse à reconnaître un Etat aussi fragile ? En tout cas le Conseil Affaires étrangères n'avait pas réussi à se mettre d'accord sur une position commune.

Et puis l'autre aspect du casse-tête, c'est ce que le parlementaire européen Adrian Severin, ancien ministre roumain des affaires étrangères, appelait la « mythologie kosovare » (le Kosovo considéré comme une terre historiquement serbe) qui a cours en Serbie et qui constitue, tout au moins jusqu'à nouvel ordre, un obstacle de taille à l'adhésion de la Serbie à l'Union européenne. On sait que la Serbie est officiellement candidate à l'adhésion depuis décembre 2009. Le casse-tête n'est donc pas près d'être évacué...sauf peut-être à plus long terme, si un accord devait être trouvé un jour, à partir d'un arrangement entre les deux entités, sur une adhésion.

En quoi le Kosovo est-il un **banc d'essai** pour l'Union européenne ? La mission « Etat de droit » au Kosovo (EULEX KOSOVO), créée en février 2008, est très peu connue du grand public. Et pourtant il s'agit de la plus importante mission civile jamais lancée dans le cadre de la Politique commune de sécurité et de défense (PESD). Le but est d'aider les autorités du Kosovo dans les domaines de la police, de la justice, des douanes et des services pénitentiaires, autant d'éléments constitutifs d'un Etat de droit. On vise en particulier l'établissement d'un système judiciaire et de services de police et de douanes multiethniques, les priorités étant la protection des minorités et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Une minorité serbe est concentrée au Nord du Kosovo. EULEX est placé sous le contrôle du Comité politique et de sécurité (COPS) et sous l'autorité générale de la Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Son mandat initial de deux ans a été reconduit pour deux nouvelles années en juin 2010. La chaîne de commandement unifiée est établie à Bruxelles, le quartier général à Pristina. EULEX devrait atteindre à terme un effectif de quelque 3.200 agents, dont 1.200 agents locaux.

D'ores et déjà, la présence d'EULEX se fait sentir au Kosovo. Ainsi des procédures ont été engagées à son initiative contre le gouverneur de la banque centrale du Kosovo, soupçonné de corruption, qui a été arrêté en juillet dernier. EULEX enquête également sur les crimes de guerre de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) et de son service de renseignement, une guérilla qui combattait pour l'indépendance du Kosovo pendant les années 90. De nombreux hauts fonctionnaires, comme par exemple le ministre des transports, ont été mis en examen par EULEX. Ces initiatives sont destinées à montrer que personne, au Kosovo, ne pourra échapper à l'application de la loi et que l'aboutissement du « rêve européen » caressé à



Pristina suppose l'instauration et le respect de règles juridiques et de pratiques de gestion et de gouvernement compatibles avec un Etat de droit. Pour le moment, on en est encore loin. Avec EULEX, l'Union européenne dispose au Kosovo non pas d'une force d'intervention militaire, mais d'un « soft power » redoutable et exemplaire sans doute unique au monde.

• Le service diplomatique européen se met en place

Daniel Guggenbühl

Il n'aura pas fallu plus de « quatre petits mois », terme employé par Catherine Ashton, Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, pour que le Conseil adopte, fin juillet 2010, la proposition de création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) qu'elle lui avait présentée le 25 mars³. On aurait pu préférer pour ce service une dénomination moins bureaucratique et, pour Mme Ashton elle-même, le titre plus percutant de ministre européen des affaires étrangères que prévoyait le traité constitutionnel. Mais il fallait éviter de chatouiller et l'Union européenne est une habituée des inventions terminologiques et des petits pas en avant. Parmi les nombreuses avancées le pas qui vient d'être franchi est cependant significatif et pourrait être le point de départ d'une présence plus affirmée de l'Union européenne sur une scène internationale où les Etats membres font face à de redoutables concurrents et voient se réduire leur influence individuelle. Le nouveau service, que Mme Ashton veut « performant et cohérent », sera placé sous son autorité et résultera de la mise en commun d'une partie importante des ressources humaines de l'Union en matière de relations extérieures : agents de la Commission (majoritaires), du Secrétariat général du Conseil et des services diplomatiques des Etats membres. Ces derniers devraient représenter, à terme, un tiers de l'effectif total.



D'ici 2013, on prévoit un effectif total de 6.000 à 7.000 agents œuvrant à la fois dans l'administration centrale du Service, basée à Bruxelles, et dans les 136 délégations de l'Union. Les personnels issus des services diplomatiques nationaux auront le statut d'agents temporaires. Précisons que, dans les délégations, les personnes chargées de la gestion de l'aide au développement ou des questions commerciales ne seront pas rattachées au SEAE. L'idée sous-jacente est cependant de disposer d'un Service capable de soutenir et de renforcer la politique de développement de l'Union : ainsi les propositions présentées au titre du Fonds européen de développement et de l'instrument de la coopération au développement seront-elles élaborées conjointement par le SEAE et la Commission, sous la responsabilité du membre de la Commission chargé du développement. Ce système serait, selon un homme politique de tendance eurosceptique et « souverainiste » à qui nous laisserons la responsabilité de ses propos, un « mille-feuilles d'autorités superposées et de bureaucraties concurrentes ».

Il n'est pas difficile d'imaginer les tractations qui président à l'établissement de l'administration centrale du SEAE, en particulier pour le pourvoi des postes de responsabilité du secrétaire

³ Cf L'Ecrin n° 49, pp 9-10 (« Un embryon de corps diplomatique européen »)

général, des deux secrétaires généraux adjoints et du directeur du budget et de l'administration, mais aussi des différentes directions générales géographiques, des départements multilatéraux ou de planification. Les premières nominations interviennent au moment où nous écrivons ces lignes (mi-août). Dans cette construction, il ne faut pas oublier les structures de gestion civile et militaire des crises, qui seront placées sous l'autorité directe de la Haute représentante, mais celle-ci devra veiller à ce qu'une collaboration étroite soit mise en place avec les unités de la Commission responsables de la réaction aux crises ou de la prévention des conflits. Aidée par les panels de recrutement, elle devra aussi veiller à l'équilibre géographique et à l'équilibre des sexes mais, comme elle l'a dit, elle n'entend travailler qu'avec des personnes très compétentes. Le principe de la « neutralité budgétaire » devrait s'appliquer au SEAE lorsque celui-ci disposera de son budget propre à partir de l'année 2011, car on entend que la structure à créer soit « légère et performante ». Pour les derniers mois de l'année en cours et le démarrage du Service, on prévoit un budget rectificatif de quelque 9,5 millions d'euros.

La question est maintenant de savoir si le SEAE, avec le rapprochement, au sein d'un même service, entre Commission, Conseil et Etats membres, sera à même, grâce à la formation appropriée de son personnel, d'engendrer une véritable culture diplomatique commune. Nous partons en effet d'un traité de Lisbonne qui n'a pas fondamentalement modifié les compétences en matière de politique extérieure puisque celles de la Commission (commerce, programmes d'aide au développement) restent de son ressort alors que l'action extérieure de caractère politique proprement dite relève toujours majoritairement du Conseil, qui prend ses décisions à l'unanimité. Seule la pratique permettra de voir si le SEAE, avec à sa tête la Haute représentante – également membre de la Commission – sera capable d'être l'instrument de cette culture commune. Il aura fort à faire pour asseoir son autorité face à la multiplicité des acteurs en présence : la Commission avec ses membres compétents en relations extérieures (élargissement, développement, aide humanitaire, commerce), le président « permanent » du Conseil européen et les Etats membres dont les plus grands voudront rester maîtres du jeu alors que leurs partenaires, plus petits, voudront éviter toute mainmise. L'Union européenne ayant désormais la personnalité juridique, on peut espérer un élargissement de son champ d'action extérieure et, partant, davantage d'ordre et de cohérence dans ses accords avec les pays tiers.

Un pas en avant, comme nous disions plus haut, mais aussi un grand défi.

- **La supervision financière au niveau européen**

João Mateus Tique



La route est longue pour atteindre les objectifs tracés dans les propositions du rapport de Jacques de Larosière visant la création d'outils pour mieux surveiller et réglementer le marché européen des services financiers secoué par les effets d'une crise qui tarde à se résorber.

Les esprits ont mis du temps à accepter le principe même de cette supervision à l'échelle de l'Union mais, la nécessité aidant, il semblerait que la phobie d'une perte de souveraineté laisse peu à peu la place au réalisme d'une activité financière mondialisée où la position européenne

compterait plus et serait respectée davantage que celle de chacun des Etats membres pris individuellement.

Le Parlement Européen réclame depuis 2000 une régulation européenne pour l'activité bancaire, les assurances et les marchés dont l'activité dépasse le cadre national et il a fallu arriver à la crise actuelle pour que ces demandes puissent enfin être examinées de façon sérieuse et avec une chance d'aboutir à la création d'outils de supervision efficaces.

La machine est lourde et le chemin plein d'embûches mais les progrès sont visibles depuis que le rapport de Larosière a pu servir de base pour l'établissement d'un projet que la Commission Barroso a soumis au Parlement européen et au Conseil fin 2008. Un an plus tard, en décembre 2009, le Conseil ECOFIN avait réduit le projet initial à sa plus simple expression, ce qui a soulevé les protestations en bloc des quatre groupes politiques du Parlement.



J. de Larosière

La dernière touche de la Commission est une communication du 2 juin dernier⁴ au Parlement, au Conseil et à la BCE⁵ pour présenter la dernière version du programme de réformes concernant la réglementation des services financiers visant une croissance durable. Ce programme est lourd et les délais pour son accomplissement sont relativement courts (fin 2011) ; il faut donc une certaine dose d'optimisme pour croire que tout le travail ou une grande partie sera terminé, sans grand dommage, en temps voulu.

Une chose est certaine, ce chantier de réformes constitue actuellement une des grandes priorités de la construction européenne et il ne faut donc pas attendre la prochaine crise pour l'achever. La situation pourrait même s'améliorer si on ajoutait à cela l'harmonisation fiscale, un des maillons faibles d'une véritable concurrence non faussée.

L'objectif de la Commission est de mettre en place une structure apte à répondre aux besoins de cette supervision financière à l'échelle européenne, en marchant toutefois sur un terrain qui est déjà souvent occupé par des autorités nationales, ce qui ne va pas faciliter la tâche lors des difficiles négociations des mois prochains.

Malgré tout, des accords ont été récemment conclus entre la Commission, le Conseil et le Parlement pour créer les « fondations d'une nouvelle supervision », selon l'expression utilisée par le Commissaire Michel Barnier.

Ces fondations sont constituées par un dispositif qui prévoit un double niveau de surveillance, créant tout d'abord un Conseil du risque systémique, composé essentiellement par les banquiers centraux sous la coordination de la Banque centrale européenne, auquel s'ajoutent trois entités disposant, en principe, de l'autorité nécessaire pour superviser de façon efficace le marché boursier, la banque et les assurances. La première difficulté consistait à trouver un accord sur l'endroit du siège de ces trois organismes. Le Parlement soutenait la solution d'un siège unique à Francfort, tout près de la BCE, mais faute d'accord, les sièges ont été répartis de

⁴ Référence: IP/10/656 Date: 02/06/2010,

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/656&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

⁵ Banque centrale européenne

la façon suivante : le contrôle sectoriel des banques à Londres, celui des assurances à Francfort et celui des marchés financiers à Paris.

Ces trois agences devraient disposer de pouvoirs contraignants pour faire respecter la législation européenne partout et de la même façon, ce qui n'est pas le cas actuellement, elles disposeraient également d'un pouvoir d'arbitrage pour les décisions divergentes des superviseurs nationaux.

Il va falloir du temps pour mettre toute cette structure en place et en état d'assumer les fonctions qui lui sont confiées mais la question, qui sera pour longtemps cruciale, est de savoir si l'Europe à 27 ou à plus sera capable de suivre un tel mouvement qui, dans son ensemble, constitue une des plus grandes réformes, sinon une révolution des esprits, des 25 dernières années.

- **David Cameron et l'Europe**
Jean-Pierre Dubois



Le Premier ministre britannique s'est illustré récemment par des prises de positions qui, si elles ne manifestaient pas de changements substantiels des positions britanniques, tranchaient par la vigueur de l'expression. L'une sur le Pakistan, qu'il accusait, en juillet, de double jeu : « Nous ne pouvons tolérer en aucun cas que ce pays ... puisse, de quelque manière que ce soit, promouvoir l'exportation de la terreur en Inde ou en Afghanistan ou n'importe où ailleurs dans le monde ». L'autre sur la Turquie, dont il soutenait avec une force inhabituelle la candidature à l'adhésion. Ces positions sont intéressantes : sur le Pakistan, Cameron aborde une question connue, simplement de manière peu diplomatique ; et sur la Turquie, c'est une position traditionnelle du Royaume-Uni, mais qui intervient à un moment où la lutte des militaires turcs contre les rebelles séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan se fait de plus en plus violente ; ce qui ne rapproche pas la Turquie de l'Europe.

La politique européenne et étrangère du Royaume-Uni va-t-elle être modifiée par l'arrivée des Conservateurs au pouvoir ? Aucun Etat Uni pas plus qu'un autre, n'a la capacité internationale et l'Union en tant que pour le moment, à moins que, l'organe du service diplomatique de l'Union faire l'instrument d'une politique britannique, pour le reste, demeure Etats-Unis que celle d'autres Etats est le mieux à même d'exercer une européennes dans des domaines où l'Union a son mot à dire, comme par exemple les nouvelles adhésions.



La politique européenne et étrangère du Royaume-Uni va-t-elle être modifiée par l'arrivée des Conservateurs au pouvoir ? Aucun Etat Uni pas plus qu'un autre, n'a la capacité internationale et l'Union en tant que pour le moment, à moins que, l'organe du service diplomatique de l'Union faire l'instrument d'une politique britannique, pour le reste, demeure Etats-Unis que celle d'autres Etats est le mieux à même d'exercer une européennes dans des domaines où l'Union a son mot à dire, comme par exemple les nouvelles adhésions.

Sur un plan plus spécifiquement européen, le gouvernement de David Cameron ne se lancera pas dans un référendum sur l'euro, les opinions défavorables à un référendum sur cette question

variant actuellement entre 60 et 70 %. L'évolution du projet européen depuis quarante ans s'est incontestablement faite dans le sens souhaité par les gouvernements britanniques successifs : absence de régulation dans des domaines-clés, affaiblissement relatif de la Commission Européenne, prééminence de l'intergouvernemental et du rôle du Conseil (et aussi du Parlement depuis le Traité de Lisbonne). Ce pays, qui a tendance à considérer les institutions européennes comme n'importe quelle organisation internationale, a toujours eu, à l'intérieur de celles-ci, une politique très articulée de promotion de ses intérêts nationaux. En dépit de cette évolution, les Britanniques sont paradoxalement restés très méfiants vis-à-vis de l'Europe et de ses institutions.

Pauline Schnapper, dans son article sur le Royaume-Uni et l'Europe (Revue Hérodote, 2ème trimestre 2010, p.135) a résumé de manière mesurée l'attitude britannique face à l'Europe : « Cela aboutit à une continuité certaine de la politique européenne du Royaume-Uni. La prudence vis-à-vis de l'euro, les réticences vis-à-vis du développement de nouvelles politiques européennes, à l'exception de l'environnement et de l'aide au développement, continuent d'illustrer ces difficultés structurelles à participer sans réticence au projet européen. Malgré les apparences, le retour du parti conservateur au pouvoir pourrait donc n'avoir qu'un impact négatif limité - il faut du moins le souhaiter - sur la politique européenne du Royaume-Uni ». Il n'en reste pas moins qu'un certain repli britannique est toujours possible, même si la présence des libéraux-démocrates peut limiter cette tendance. Les dernières enquêtes d'opinion révèlent le scepticisme croissant de l'opinion publique britannique et même un désir de retrait de l'Union, celle-ci étant vue comme une sorte de super-état « orwellien ». Le Royaume-Uni continuera donc à être partagé entre la tentation du repli et la nécessité de rester actif pour influencer l'Union de l'intérieur.

❖ Questions générales

- **Mal daran interessiert, mehr über Belgien zu erfahren?** (Site en allemand sur la Belgique)

Eine Internetseite über Belgien und auf Deutsch könnte Sie vielleicht interessieren. Sie leben schon lange in Belgien, wissen selbstverständlich allerhand über dieses Land wo Sie Ihre ganze Karriere gemacht haben.

Tatsächlich gibt es schon eine Internetseite, die Belgieninfo heißt.

Man liest auf der Startseite: „Belgien erklären – das war von Anfang an das Ziel von **belgieninfo.net**. Im vergangenen Jahr kam erstmals zusätzlich zur Website ein Magazin auf Papier heraus, das speziell Neuankömmlingen in Belgien Service und Lesestoff anbot. Jetzt liegt die zweite Ausgabe des Magazins druckfrisch vor - und Belgien ist nach einer Regierungskrise und Neuwahlen erklärungsbedürftiger denn je. „

Die Redaktion besteht aus pensionierten Fachleuten und anderen Freiwilligen. Sie als Leser erfahren eine Menge Sachen über Ausstellungen, Treffen, politische Ereignisse, usw.

Aber wie man so schön sagt auf Deutsch: « Ein Blick sagt mehr als tausend Worte ». Surfen Sie also demnächst einfach auf <http://www.belgieninfo.net/> !



mini-mode d'emploi

Jean-Bernard Quicheron



(suite du numéro 50 et fin)

Dans le numéro 50 de l'Ecrin, je vous avais parlé de Google comme moteur de recherche mais je ne vous avais pas cité les multiples logiciels que Google a développés dans le sillage de son moteur. Veuillez m'excuser de ne pas rechercher l'exhaustivité, je ne vise qu'à vous donner une idée générale. Je me limiterai aux produits susceptibles d'intéresser Monsieur ou Madame tout le monde !

Citons en vrac :

1. Le produit phare, le **moteur de recherche** sur le web, si vous cherchez soit des textes soit des images ainsi que si vous explorez les rubriques citées dans certains des points ci-dessous <http://www.google.be/>
2. Un petit logiciel très pratique intitulé « **Google desktop** » qui vous permet de chercher n'importe quoi sur votre ordinateur. <http://desktop.google.com/fr/> Dès que vous aurez installé ce petit logiciel gratuit, il indexera tout votre disque dur (en quelques heures) et vous permettra de retrouver un fichier, un courrier électronique, une image, bien plus

facilement qu'avec le logiciel de recherche incorporé dans Windows (Windows Explorer, ne pas confondre avec Internet Explorer)

3. Un navigateur gratuit pour surfer sur internet, **Google Chrome**. Il suffit de le télécharger (gratuitement) et de l'utiliser <http://www.google.com/chrome?hl=fr> Il vaut bien Microsoft Internet Explorer, je l'utilise constamment.
4. Des programmes de localisation géographique,
 - a. Google **Maps**, <http://maps.google.fr/>
 - b. Google **Earth**, <http://earth.google.com/>
 - c. Google **Street view** <http://maps.google.com/help/maps/streetview/>
5. **Google News**, site d'actualités provenant de journaux en ligne et disponible par pays (environ 70 pays) et aussi dans des langues non européennes <http://news.google.com/>
6. Site de recherche de livres **Google books** <http://books.google.com/books>
7. Un moteur de recherche personnalisée sur votre propre site ou votre blog <http://www.google.com/cse/>
8. Google **Scholar** <http://scholar.google.be/> Il vous permet d'effectuer une recherche étendue portant sur des travaux universitaires
9. Google **Mail**, un système de courrier électronique sur Internet très performant gratuit et comportant une capacité de stockage impressionnante (7.416 Mégaoctets) <http://mail.google.com/mail/> (seul inconvénient, pas de possibilité de demander d'accusé de réception du destinataire)
10. Un système de **traductions** multilingues, qui ne fait pas mieux que les autres systèmes <http://translate.google.be/>
11. **Picasa**, des albums de photos à mettre gratuitement sur le web en vous créant une galerie publique (n'importe qui peut voir vos photos) et une galerie privée (elle est inaccessible à celui qui recherche vos photos, même avec le moteur de Google, il ne trouvera que votre galerie publique). Ceci vous permet d'éviter l'envoi de nombreuses photos et de faire des diaporamas par sujet ou par date. Vous devrez télécharger un logiciel gratuit Picasa 3 <http://picasa.google.fr/>, vous créez un compte et gérez vous-même vos albums de photos. C'est très pratique car non seulement vous pouvez gérer vos propres photos sur votre ordinateur mais vous pourrez les montrer soit publiquement (galerie publique) soit de façon limitée (galerie privée) en indiquant à vos amis l'adresse exacte.

En réalité, il est étonnant, voire époustoufflant, de voir comment un moteur de recherche a pu générer de si nombreuses applications. La caractéristique essentielle de toutes ces applications est qu'elles sont faciles à utiliser, leur inconvénient est qu'elles nous ramènent toutes à Google et créent pratiquement un monopole.

Le génie de ses inventeurs est d'avoir compris, comme les gens d'Apple, que la simplicité d'emploi est un argument de poids pour attirer les internautes.

Une avant-dernière astuce. Si vous voulez rechercher plus intelligemment à l'intérieur d'un site, notamment sur EUROPA dont le moteur de recherche n'est pas exceptionnel, utilisez Google en mode 'recherche avancée' http://www.google.be/advanced_search?hl=fr (dans n'importe quelle langue) et tapez dans le cadre vide intitulé 'Domaines' à droite (en dessous est écrit par exemple google.com) l'adresse électronique d'Europa <http://europa.eu/> . Vous serez étonné, Google cherchera pour vous exclusivement sur le site d'Europa, ceci vous évitera de chercher longtemps à l'intérieur de ce site.

Une toute dernière astuce. Si vous voulez utiliser les liens indiqués dans le présent texte *sans devoir les retaper*, allez voir l'Ecrin en ligne sur le site de la Section Belgique de l'AIACE.

- **Passionné jusqu'au bout !**

NdlR. Dino Girardi, futur retraité en 2011 nous a adressé un article à propos d'une initiative intéressante concernant la notion de "design for all" appliquée à un bateau conçu pour des handicapés.

"Design for all", where the disadvantage becomes a resource

Here are the commentaries of Andrea Stella and Dino Gerardi founding presidents of two associations, respectively "Lo spirito di Stella"⁶ and "Eur-Lab", which pursue the same aim while working in different fields: to eliminate all the physical barriers that exist only as a result of mental barriers and which prevent access of some disadvantaged people to specific activities, including the work, or the use of certain services.



Sailing even in a wheelchair



Lo spirito di Stella

The activity of the two associations consists in effect in focusing attention on cases where mental barriers are stronger and in indicating alternative solutions suitable for all through a design for all.

Such solutions, thanks to their improved usability and consequently their greater potential market, can be successfully adopted by private enterprises. Let see, with some eloquent

⁶ <http://www.lospiritodistella.it/>

examples, starting with the association “Lo spirito di Stella” what is the activity of the first of the two associations.

Mr. Stella, could you present some of the most significant achievements of your association?

Andrea Stella: I started with a design in the sailing field, an activity generally considered to be limited to those who are forced to move in a wheelchair. The existence of such a strong psychological barrier has led designers to design sailboats characterized by physical barriers that make them unusable for the disadvantaged population mentioned without creating any advantages for other users.

A misfortune happened that touched me personally. As a regular sailor, I find myself now in a wheelchair. In this situation, I did not resign myself to abandon this activity which has always been my biggest passion. I started to gather all my energy to design a catamaran that could be usable as well by people with reduced mobility, that is, in my new condition.

Once designed, with the invaluable help of my family, the catamaran has been realized. Accompanied by sailors of international reputation, I have re-crossed the Atlantic in order to verify the practicability of the craft which, in effect, was improved even for the normal people. Since that time, hundreds of people with reduced mobility have been able to experience sailing thus further confirming that this activity, contrary to what is generally thought, is not impossible for them.

The sailboat is not, however, a good of large consumption.

A. S.: Very true, at least for now. But I wanted to start from the example of the catamaran the Spirit of Stella, the first in the world without physical barriers, not only because it is at the basis of the birth of the association, to which it gave its name, but mainly because it makes clear that the design for all, taking into account the reduced mobility, leads with the same cost of implementation to better results for everyone. In this sense, in the design for all, the handicap becomes paradoxically a resource.

Could you give another example of ‘design for all’ realized by your association in another area?

A. S.: Let me give you an example that concerns housing, a sector of mass consumption. In this area, largely because of psychological barriers, the realisations are designed for a type of “ideal” people, in terms of age and physical conditions, which in reality is not representative if you consider that, over the life span, there are also long periods of old age and where physical conditions are not ideal for physiological reasons, such as pregnancy, as well as because of disabling diseases.

Our association, following the principles used in the design of the catamaran, has completed the design of the *House for all*. On this base, the association has realized three housing units with no architectural barriers, the aim being to accommodate, for a transitional period, persons discharged from a hospital which are not yet able to live in ordinary housing precisely because of the barriers that characterize them. The residential units will also be used as a model to be

proposed to schools for educational purposes with the objective of gradually integrating into current design practice the principle of *design for all*.

Some other significant examples?

A. S.: Another area of mass consumption where our association has taken action is the restaurant sector, and in particular the restaurants dedicated to people in transit on highways. In 2007 and 2008 editions of the International Competition of ideas called *Designing and Engineering for all* (see <http://www.lospiritodistella.it>) organized by our association in collaboration with the company Autogrill, our projects have been selected as the best projects concerning the different parts of the Autogrill rest areas (bar, cash desk, toilets, restaurant area).

Such a restructuring plan implemented by the company Autogrill and designed to give maximum comfort to all customers, which of course includes people with disabilities, is part of the larger A-Future initiative launched by the same company Autogrill, an important objective of which is to reduce as far as possible the environmental impact of rest areas.

An interesting outcome of A- Future initiative is the development of the concept of Ecogrill (<http://www.autogrill.com>).

- **Chantons ensemble ! Vous voulez donner de la voix, c'est l'occasion rêvée !**



Message de Mme Françoise Poncelet, qui dirige la chorale « Rejoice ! »

La chorale "Rejoice" initialement formée par des collègues du Comité économique et social et du Comité des régions cherche des choristes. Ce sympathique groupe est ouvert aux membres du personnel de toutes les institutions européennes, mais également aux personnes extérieures parrainées par des membres du personnel. *Les pensionnés des institutions européennes sont, eux aussi, les bienvenus.*



Elle donne régulièrement de petits concerts dans ou hors les murs des institutions, avec accompagnement ou a cappella, parfois en compagnie d'autres ensembles vocaux et d'autres musiciens souvent professionnels.

Son répertoire est très varié, allant du gospel aux grands classiques, en passant par les chants populaires et folkloriques du monde entier. La chorale est dirigée par Françoise Poncelet, assistante au Comité économique et

social qui - sans être musicienne professionnelle - dispose d'une expérience de 10 ans en la matière au sein de l'ensemble vocal bruxellois "Ancora".

Les répétitions ont lieu tous les jeudis au Comité économique et social, soit sur le temps de midi, de 12h30 à 13h30, dans la salle "Rem0009" soit le soir, de 18 à 20h, dans la salle "VMA2-345". Chaque choriste choisit l'horaire qui lui convient le mieux. Dans les deux cas, entrer par le bâtiment principal au 99 rue Belliard et suivre le fléchage "PercuChant/Rejoice". Comme les salles sont un peu difficiles à trouver la première fois, on vous conseille d'arriver 10 à 15 minutes à l'avance.

Pour participer, les seules conditions sont:

- chanter juste (si vous ne savez pas si c'est votre cas, l'audition le révélera);
- réussir l'audition (qui consiste à chanter avec le groupe, lors de votre première participation à une répétition)
- s'engager à venir toutes les semaines (sauf empêchement sérieux) et à participer à tous les concerts
- donner une petite contribution financière annuelle (pour le paiement des divers petits frais).

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à envoyer un courriel de candidature (en français ou en anglais) à percuchant@hotmail.co.uk (objet: candidature chorale *Rejoice!*) avec vos motivations et votre éventuel "passé musical".

❖ Brèves

• Vers une justice plus juste ?



Première étape sur la voie de la mise en place d'un portail multilingue dont le but est de faciliter la vie des citoyens, entreprises et praticiens du droit en Europe, ce portail sécurisé internet e-Justice a été lancé (<https://e-justice.europa.eu>) le vendredi 16 juillet 2010. Il informe les Européens des 27 Etats dans les 23 langues de l'UE. Par ce biais, les citoyens, entreprises et professionnels du droit ont accès aux spécificités juridiques de chaque pays. Il est ainsi accessible aux plus de dix millions d'habitants qui, chaque année, sont parties à une procédure judiciaire transfrontalière. Ce guichet unique compte plus de 12.000 pages.

Par un simple clic, il permet aux résidents des Etats membres de trouver qui un avocat, qui un notaire dans un autre pays de l'Union. Il autorise un entrepreneur à vérifier le registre de solvabilité du confrère d'un pays tiers, au juge de disposer des particularités du système judiciaire d'un autre pays,

A l'occasion de ce lancement, Stefaan Declerck, ministre belge de la Justice, a déclaré : « *Il s'agit d'un grand jour pour l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice. En créant ce portail, nous jetons les fondements d'une justice plus efficace et plus accessible au citoyen européen* ».

(Source : Europa).

• Les successions en Europe

En ligne depuis le 7 mai 2010, le site internet intitulé www.successions-europe.eu met à la disposition de tout résident européen, dans les 23 langues de l'Union, les informations nécessaires pour suivre et comprendre le déroulement d'une succession. Fruit du travail des Notaires d'Europe, avec le soutien de la Commission, il est un outil idéal à consulter avant de se rendre chez le notaire. Placés devant le constat que *le nombre de citoyens qui tissent des liens avec les citoyens d'un autre Etat pour raisons professionnelles ou privées ne cesse de croître* les Notaires d'Europe ont pris l'initiative, qui est une première dans l'Union, de mettre à disposition de tous un outil permettant de trouver réponses aux questions telles que :



- quelle autorité est compétente ? A qui dois-je m'adresser ?
- quel est le droit applicable ? Puis-je choisir le droit applicable à ma succession ?
- qui hérite et de combien en l'absence de testament ?
- quelles sont les limites à la liberté de disposer de sa succession par testament ?
- comment un testament est-il établi et puis-je le faire enregistrer ?
- quand et comment devient-on héritier ?
- combien d'impôts dois-je payer lors de la succession ?

De plus amples renseignements peuvent être obtenus au Bureau du CNUE*⁷ - Tél. : +32 2 513 95 29 - Email : info@cnue.be. **Source** : Communiqué de presse du site.

❖ Les Anciens écrivent

- **Un livre à la mémoire d'un Commissaire disparu, Lorenzo Natali**
Giangaleazzo Cairolì

Plusieurs d'entre vous se souviendront certainement de Lorenzo Natali, qui a été Vice-Président de la Commission de 1977 à 1988 et qui est décédé le 22 août 1989.

À l'occasion du vingtième anniversaire de sa mort, la famille a demandé à ceux qui avaient collaboré étroitement avec lui pendant les 12 années passées à Bruxelles s'ils voulaient écrire quelques souvenirs. Cet appel a été accueilli avec enthousiasme et un livre a été présenté cet été à Bruxelles et à Rome. Très agréable à lire, il retrace le parcours européen de ce Commissaire qui a



⁷ CNUE : le Conseil des Notariats de l'Union Européenne est un organisme officiel et représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes. Porte-parole de la profession, il exprime les décisions communes de ses membres auprès des instances de l'Union européenne.

collaboré avec trois Présidents, Jenkins, Thorn et Delors, avec des compétences extrêmement variées et des responsabilités croissantes.

En trois parties, il recueille les témoignages d'hommes politiques, tels que J. Delors, E. Davignon, M. Marin et d'autres, de journalistes tels que Foresi, Papitto ou Gramaglia, ainsi que de plusieurs collègues qui ont été parmi ses collaborateurs les plus proches, dont Ranieri Di Carpegna, Maria Fornasier, Charles Caporale ou Benoit Aubenas, pour n'en citer que quelques-uns.

Il en ressort le portrait vivace d'un Commissaire hors du commun, dont les qualités politiques n'ont jamais altéré ses qualités humaines et l'attention qu'il portait aux personnes, au-delà des dossiers dont elles étaient responsables. Ecrit en italien, ce livre n'est pas en vente publique, mais des copies peuvent être demandées au Secrétariat de l'AIACE section Belgique, ou consulté dans la salle de la Maison des anciens au bâtiment Van Maerlant.





- **Akropolis, immer ...**
von Jürgen Erdmenger



Sagen von Pallas Athene, ich hörte sie früh in der Jugend.
Göttliche Jungfrau in Waffen, Beschützerin städtischen Handwerks.
Goldfarben malt' ich ins Schulheft den Parthenon dorischen Tempel,
Zeichen der Freiheit der Griechen, die kühn sich der Perser erwehren.

Später studiert' ich in London die steinernen Tafeln des Bildfries'
panathenäischen Festzugs, der jährlich zum Tempel hinaufzog,
zur Göttin den Schleier zu tragen. Methopen auch hab ich bewundert,
Lapiten Kentauern besiegend, und Reste der Giebelskulpturen:
Geburt der Athene und Zweikampf mit ihrem Rivalen Poseidon.
Sehnlicher wünscht' ich nur immer, den Tempelbau selbst zu betreten.--

Endlich nun seh' ich die Hochstadt vom Schiff aus, Piräus ansteuernd:
Zeitlos erscheinen die Säulen des Tempels hoch über der Neustadt,
die maßlos sich überall ausdehnt bis weit zu den Hängen der Berge.
Endlos erstrecken sich Straßen, die rastlos zum Zentrum ich fahre.
Eintönig stehen die Häuser, doch geben sie schließlich den Blick frei:
Steil steigen Felsen und Mauern aus winkligen Gassen der Altstadt,
tragen und schützen seit langem die heil'gen Altäre der Göttin.

Klopfenden Herzens ersteig ich im Westen die Stufen des Aufgangs
mitten im Strom von Besuchern zum offenen Tor: Propyläen.
Zwischen den Säulen erfühl ich harmonische Maße der Bauten.
Ich lege die Hand auf den Marmor, erfreu mich am Tempel der Nike.
Geh ich dann weiter den Torweg, begreif ich nun beide von nahem:
Parthenon und Erechtheion, das Vordach von Koren getragen,
Bildschmuck, in London gesehen, füg ich hinzu in Gedanken.
Lange verweil' ich im Schönen und lausche der Steine Erzählung. --

Kühl wehen Winde des Abends beim Denkmal am Berg Philopappos',
das einstmals als Zeichen des Dankes Athener dem Syrer errichtet.
Unter dem Bildnis des Prinzen lehne ich heiter und sinnend,
blicke wie jener hinüber zur Hochstadt, die mit ihren Schätzen
golden im Abendlicht aufglüht; am Fuße die alten Theater.
Inneres Auge erneuert zu lebender Einheit dies alles:
Tempel und Ausgang erstehen, wie einst sie die Alten gesehen.
Goldelfenbeinernes Standbild, es steht nun an früherem Orte.
Athene ist darin verkörpert, sie weilt in des Parthenon Halle –
Alles hat damit Bestimmung: Akropolis, Wohnung der Göttin!

• Libertà della fede

- **Notre collègue Giuseppe Giacomo Nasti** a réalisé *en italien* un ouvrage impressionnant intitulé :

« La liberté de la foi. Nécessité de la raison. Construction de la philosophie au-delà de l'influence cartésienne et protestante. »

- La **première** partie de l'ouvrage est consacrée à la Renaissance
- La **deuxième** à la pensée catholique,
- La **troisième** à la contribution islamique et hébraïque
- La **quatrième** à la pensée dans l'Antiquité

Sur la page de couverture, l'on trouve la reproduction du tableau « I 3 filosofi » de Giorgione datant de ca. 1508-09

Editeur Armando, Roma, 2009. (430 pages)

Giuseppe Giacomo Nasti est accessible à l'adresse :
ggnasti@telenet.be

Ce livre peut être obtenu à la Libreria Piola, Rue Franklin 66-68, Bruxelles, tél. 02.736.93.91 pour 25 €.

Confrontati all'imponente lascito greco, i pensatori ebrei e islamici del Medio Evo non hanno in genere saputo armonizzare la religione e la ragione. Questo è stato l'impegno – pur tra contrasti ed esitazioni – della filosofia cattolica, che ha mantenuto alcune indispensabili distinzioni e conciliazioni tra esperienza e riflessione, tra uno e molti, tra Dio e il mondo per mostrare il fondamento dell'essere, del senso e del vero nell'unicità di Dio. L'Autore, ripercorrendo le tappe fondamentali del pensiero occidentale, e non solo di esso, mostra che Dio, estremo sostegno morale, è però anche il supremo insulto al soggetto che non intende rendere conti, ripiegandosi su se stesso come riferimento ultimo. Il nostro stile democratico ne risente. Responsabile di questi sviluppi è in buona parte la riduzione filosofica all'io politicamente sovrano, moralmente autonomo e perciò chiuso nel relativismo soggettivista.

Giuseppe Giacomo Nasti è dottore in Fisica, licenziato in Filosofia e diplomato in Studi Europei. La sua carriera, iniziata nella ricerca nucleare in Italia, in Belgio e nel Regno Unito, è proseguita nell'amministrazione europea. Diplomatico in Giappone e in Australia, ha pubblicato, *Le travail hors la loi* (con Jean-Christian Huet, 1987); *L'autonomie éthique* (2002); *L'amour trinitaire et son refus par la modernité* (2005) e *Corruzione della filosofia. Il pensiero moderno come anti-religione* (2006).





La région Frioul – Vénétie Julienne vue poétiquement

par **Monique Saxel**

Après les Huns, les Romains, les Lombards, les Hongrois, les Vénitiens, les Français, les Autrichiens et quelques autres, l'AIACE s'est lancée (pacifiquement) à la découverte du **FRIOUL - VENETIE JULIENNE**. Pour toutes infos détaillées, touristiques ou historiques, reportez-vous à vos souvenirs, photos, films, cartes et documentation glanés un peu partout, guides Gallimard, Petit futé, Routard et autres études sérieuses :

En Frioul Vénétie Julienne
Dont l'histoire est si compliquée,
Il fallait bien que l'on y vienne
Pour mieux comprendre et admirer.

De cathédrale en basilique
Et de tour de ville en musées,
Entre fresques et mosaïques,
Que n'avons-nous pas visité !

À **Udine** la cathédrale,
Les musées et le Castello.
Dans le Palais Patriarcal
La galerie des Tiepolo.

Souvenez-vous de **Cividale** :
Le Duomo et le temple lombard,
Alors qu'une guide rivale
Voulait nous coïncider sans égard.

Dans **Gemona** ressuscitée
Il faut vraiment qu'on le redise :
Duomo, campanile et musée
Recèlent des trésors d'Église.

Pas de jambon à **S. Daniele** !
Mais une église St Antoine,
Alors que l'eau tombait du ciel,
Manquant d'un éclairage idoine.

Spilimbergo et les mosaïques
Nous ont vraiment émerveillés.
Entre créations et répliques,
Que de trésors d'art déployés !

Le jambon était à La Torre
Avant l'**abbaye in Sylvis** :
Sarcophage et fresques encore,
De la crypte jusqu'au parvis.

Aquileia. Sa basilique
Nous accueillit avec la pluie.
Mais son tapis de mosaïques
Est si beau que l'eau, on l'oublie,

Surtout qu'après l'on but un verre
Inattendu et sympathique.
Grado, poissons et fruits de mer
Sur les bords de l'Adriatique.

Le blanc château de **Miramare**
Au paysage exceptionnel.
Trieste avec son Lungomare,
Une réception officielle,

La cathédrale de S. Giusto,
Le canal et l'amphithéâtre,
L'église grecque et le château,
La grand-place, telle un théâtre.

Le sentier Rilke et le château,
À **Duino** nous sont proposés.
La 'Dame Blanche' au bord de l'eau
Nous restaure, bien reposés.

À **Concordia Sagittaria**
Une très belle basilique.
À **Caorle**, sans autre aria
Village en fête et en musique.

Un dernier repas de vacances,
La cerise sur le gâteau !
Nous avons vraiment de la chance
Tout était bon, et il fait beau !

♪ La campana di San Giusto Sulle spiagge, sulle rive di Trieste, Suona e chiama di San Giusto la campana. L'ora suona, l'ora suona non lontana, Che più schiava, non sarà. Le ragazze di Trieste Cantan tutte con ardore O Italia, O Italia del mio cuore Tu ci vieni a liberar.	♪ L'AIACE s'est propulsée jusqu'à Trieste En passant par le Frioul et ses campagnes Personne n'a réclamé pour une sieste Parce qu'on voulait tout voir. Le carillon de S. Giusto Veut nous dire, plein d'ardeur : Avec l'AIACE marchez longtemps encore Ses voyages, un vrai bonheur. En repartant de Trieste, Disons tous, mes chers amis À nos chauffeurs, à Yvette et à Karin Bravo, et un grand merci !
---	---

❖ **Is nous ont quittés**

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Date de décès</i>
ALLEN Donald	1930 / 04 / 06	2010 / 06 / 15
BACKES Lily	1948 / 06 / 05	2010 / 07 / 03
BARNES Kenneth	1930 / 05 / 08	2010 / 07 / 01
BERNARDI Adriano	1928 / 04 / 27	2010 / 07 / 01
BLOKZIEL Henriette	1928 / 12 / 07	2010 / 07 / 30
BONNIN DE FRAYSSEIX Simone	1936 / 09 / 16	2010 / 08 / 03
BOSENMEYER Gerard	1950 / 06 / 28	2010 / 08 / 18
BRAS Willy	1944 / 08 / 20	2010 / 08 / 04
BRAUN Guenther	1928 / 03 / 14	2010 / 06 / 04
BRUS Claude	1927 / 07 / 23	2010 / 07 / 17
BRY Ghislaine	1922 / 05 / 06	2009 / 11 / 10
CHARLIER Anne-Michèle	1950 / 04 / 14	2010 / 08 / 15
CIROUX Hector	1928 / 06 / 03	2010 / 06 / 11
COPPIN Jacques	1940 / 01 / 24	2010 / 08 / 09
DAGE Theodore	1929 / 04 / 30	2010 / 07 / 05
DANIEL Jeannine	1933 / 09 / 07	2010 / 07 / 02
DE WAEL Jean-Pierre	1953 / 09 / 15	2010 / 07 / 26
D'ELICIO Giuseppe	1940 / 06 / 10	2010 / 08 / 05
DENIES Julienne	1931 / 01 / 29	2010 / 07 / 30
DRESDEN Mimi	1916 / 09 / 03	2010 / 07 / 07
DUBOSCH-VAN PRAET Hermine	1925 / 05 / 11	2010 / 07 / 05
FARREGUT Guillermo	1920 / 03 / 26	2010 / 07 / 04
FOSCHINI Vera	1931 / 10 / 01	2010 / 07 / 02
GERARD-HUMMEL Marie-Claire	1920 / 02 / 02	2010 / 06 / 27
GERINI Sylvain	1935 / 05 / 09	2010 / 08 / 08
GEYER Birgit	1952 / 04 / 11	2010 / 08 / 14
GHIANDONI Glauco	1926 / 06 / 28	2010 / 07 / 10
GILEAD Philip	1921 / 09 / 02	2010 / 08 / 18
GOETH-VAN DER SCHUEREN Godelieve	1926 / 01 / 20	2010 / 07 / 12
HAFFNER Benno	1931 / 02 / 28	2010 / 07 / 17
HARBOURNE Maria	1918 / 09 / 11	2010 / 07 / 13
HEINE Gerhard	1944 / 07 / 20	2010 / 07 / 14
HOLTGEN Eliane	1935 / 12 / 22	2010 / 05 / 11
KERGOSIEN Michel	1945 / 02 / 26	2010 / 08 / 09
LAMM Hans	1939 / 06 / 22	2010 / 07 / 16
LAUBRON Mireille	1916 / 09 / 13	2010 / 08 / 04
MACKIE Noreen	1936 / 02 / 20	2010 / 07 / 10
MARCUSSEN Mogens	1932 / 09 / 15	2010 / 06 / 29
MARIANI Bruno	1943 / 08 / 03	2010 / 07 / 21
MARICHAL Doris	1922 / 05 / 04	2010 / 08 / 05
MULLER Guillaume	1933 / 11 / 21	2010 / 07 / 04
NYSTEN Charles	1927 / 10 / 28	2010 / 08 / 04
PALONE Domenico	1940 / 04 / 15	2010 / 07 / 15
PALUMBO Giuseppe	1937 / 02 / 09	2010 / 07 / 24
PECHOVITCH Georges	1933 / 11 / 01	2010 / 07 / 15
PINNEUR Jeannine	1935 / 06 / 20	2010 / 07 / 03
RISKE Hans	1941 / 08 / 13	2010 / 07 / 18

<i>ROTH Ernest</i>	<i>1926 / 07 / 08</i>	<i>2010 / 08 / 12</i>
<i>TODINI Fausta</i>	<i>1930 / 06 / 05</i>	<i>2010 / 08 / 17</i>
<i>TOMBA Paolo</i>	<i>1939 / 08 / 04</i>	<i>2010 / 07 / 12</i>
<i>VLIEGHE Rosa</i>	<i>1947 / 02 / 17</i>	<i>2010 / 07 / 11</i>
<i>WIRSING Erich</i>	<i>1927 / 06 / 29</i>	<i>2010 / 08 / 15</i>
<i>ZIMMER Eva</i>	<i>1920 / 03 / 13</i>	<i>2010 / 07 / 01</i>

❖ **Rions un peu !**

- **Quel bel équilibre !**





Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Composition du Conseil d'administration

Président	André Vanhaeverbeke	
Vice-présidents	Thérèse Detiffe	Culture et loisirs
	Philippe Loir	Affaires sociales
Secrétaire	Maria-Carmen Perez	
Trésorier	Gilbert Lybaert	Finances, gestion des effectifs
Membres	Louis Bellemin	Groupe « Retraités semi-actifs »
	Margarethe Braune	Informatique
	Giangaleazzo Cairolì	Affaires juridiques et Correspondant
		Assurances
	Ian Collisson	Évaluation des maisons de repos
	Yvette Demory	Culture et loisirs
	Jean-Bernard Quicheron	Communication (Écrin)
	Robert Schochaert	Affaires sociales
	Ludwig Schubert	Dossiers statutaires
	Eliane Van Tilborg	Projet de maison de repos

Représentants au Conseil d'administration international

Titulaires	André Vanhaeverbeke	Suppléants	Thérèse Detiffe
	Ludwig Schubert		Philippe Loir

Présence au secrétariat

Tous les jours le matin (de 9h30 à 12h30) :

Karine Pollenus

Le président est là les mardi, mercredi et jeudi a.m.

<u>Lundi</u>	Yvette Demory Thérèse Detiffe Gilbert Lybaert
<u>Mardi</u>	Jeannine Devos Maria Teresa Petrillo
<u>Mercredi</u>	Thérèse Detiffe Elisabeth Haelterman Gilbert Lybaert
	Maria-Carmen Perez
<u>Jeudi</u>	Yvette Demory Betty Muller
<u>Vendredi</u>	Maria-Carmen Perez
	Maria Teresa Petrillo



